



*Communiqué de presse
Paris, le 15 mars 2019*

Inscription sur les listes électorales : le ministère de l'Intérieur ouvre un service en ligne permettant à chacun de connaître sa situation

Lundi 11 mars 2019, le ministère de l'Intérieur a ouvert un service en ligne permettant à chaque électeur d'interroger sa situation électoral : www.demarches.interieur.gouv.fr

Grâce au répertoire électoral unique créé par les lois du 1^{er} août 2016, avec lequel la grande majorité des communes dialoguent fréquemment depuis le 3 janvier 2019, le ministère de l'Intérieur a créé lundi 11 mars 2019 un service permettant à chacun de se renseigner sur sa situation électorale.

En se rendant sur le site www.demarches.interieur.gouv.fr, chaque électeur peut connaître la commune et le bureau dans lesquels il est inscrit pour voter.

Si l'électeur n'est pas retrouvé sur ce service, il sera invité à contacter sa commune d'inscription ou à déposer une demande d'inscription sur les listes électorales sur le même site.

Ce nouveau service contribue aux simplifications apportées par la réforme de la gestion des listes électorales.

Contact presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France
01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)